



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°1
du 15 novembre 2021**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 novembre 2021 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 22 octobre 2021.

Le quorum étant atteint (21 participants), Monsieur le Proviseur ouvre la séance qui débute à 18 h 20.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Anthony BELLANGER

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration

Madame ORIOL veut savoir si la possibilité d'accueillir les étudiants de BTS au sein de l'internat a été étudiée depuis le précédent Conseil d'Administration. Monsieur DEBONNAIRE répond que cela pourrait être possible pour les étudiantes car une aile réservée aux filles est libre mais il y a un manque de personnels pour la surveillance.

Le Président soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 octobre 2021.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	14	0	7

DÉCISION	Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 est adopté
-----------------	---

Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur DEBONNAIRE présente l'ordre du jour.

A-Vie pédagogique

Monsieur BLOT expose le programme annuel d'actions sur le plan pédagogique.

Il présente notamment le programme Lycéens au cinéma dont la première séance est le 22 novembre au Palace de Saint-Lambert-des-Levés. Il aborde également la sortie des BTS le 18 novembre chez COMBIER à Saumur. Ensuite, il évoque la sortie organisée par Monsieur LIOTHAUD au centre des archives diplomatiques de Nantes.

Vient ensuite la sortie théâtre organisée par Madame BÂCLE afin d'assister à la pièce Casse-noisette. Ont ensuite été évoqués la participation au festival premier plan à Angers, la mise en place du parcours théâtrale, la visite à l'assemblée nationale organisée par Monsieur CHALLEMET avec la collaboration du Député de la 4ème circonscription de Maine-et-Loire et enfin l'atelier musique organisé par Monsieur METIVIER.

Arrivé à 18 h 35 du représentant élève Monsieur BRAUD.

B-Questions relatives à la vie budgétaire et financière

1. Programme annuel d'action (volet budgétaire)

Monsieur DEBONNAIRE présente ensuite le volet budgétaire du programme annuel d'actions en insistant sur la part importante du voyage organisé sur l'île de Batz. En effet, celui-ci représente 13 684.80€ sur les 28 349.60€ présentés au programme annuel d'actions.

Monsieur le Proviseur demande l'avis du Conseil d'Administration sur le programme annuel d'actions et sa budgétisation.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

DÉCISION	Le programme annuel d'actions est adopté
-----------------	---

1. Budget du voyage sur l'île de BATZ

Monsieur DEBONNAIRE explique ensuite le budget prévisionnel pour le voyage sur l'île de BATZ. Il évoque ainsi les différentes dépenses qui composent le voyage et insiste sur la participation des familles au financement du voyage qu'il souhaite maintenir à un niveau raisonnable pour les familles.

Monsieur BRICOUT a demandé si le pass sanitaire était demandé pour le voyage. Monsieur le Proviseur lui indique que celui-ci n'est demandé que dans le cas où il y a du brassage sur le lieu, dans le cas où le bâtiment du centre est privatisé pour le lycée, le pass sanitaire n'est alors pas demandé.

Monsieur le Proviseur demande l'avis du Conseil d'Administration sur le budget prévisionnel.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

DÉCISION	Le budget prévisionnel pour le voyage sur l'île de Batz est adopté
-----------------	---

2. Divers tarifs

Madame VALERY présente les nouveaux tarifs pour l'année 2022. Elle évoque en premier lieu les évolutions tarifaires pour les élèves internes et les demi-pensionnaires. Elle indique ensuite les évolutions tarifaires pour les prix des repas à l'unité où une augmentation générale est appliquée à tous les tarifs sauf certaines exceptions.

Madame ABBOTT a ensuite soulevé la question sur l'envoi d'une seconde facture suite à la remise d'ordre de 12 novembre 2021. Elle voulait savoir ce qu'il convenait de faire suite à l'envoi de cette seconde facture. Il lui a été répondu que si la première facture était réglée. Il ne fallait pas tenir compte de celle-ci et que le trop-perçu sera reporté sur la facture suivante.

Monsieur DEBONNAIRE sollicite le Conseil d'Administration pour approuver les nouveaux tarifs.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	19	0	3

DÉCISION	Les nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement sont adoptés
-----------------	--

3. Attribution d'une IMP

Monsieur DEBONNAIRE propose l'imputation de 0.75 IMP restantes pour le cabinet d'histoire-géographie.

Monsieur DEBONNAIRE détaille la situation concernant les IMP en évoquant la difficulté pour en obtenir davantage et répond à la question de Monsieur BRAUD, représentant élève, qui demande des précisions sur ce qu'est une IMP.

Monsieur DEBONNAIRE demande au Conseil d'Administration la validation de la proposition d'imputation des IMP.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	19	0	3

DÉCISION	L'attribution d'IMP proposée est adoptée
-----------------	---

4. Adoption de différentes conventions

Monsieur DEBONNAIRE décrit les différentes conventions qui doivent être visées par le Conseil d'Administration.

Pour commencer est détaillée la convention passée avec la ville de Saumur concernant l'utilisation de la piscine d'Offard pour les différents cycles d'EPS en natation.

Monsieur DEBONNAIRE interroge le Conseil d'Administration sur la reconduction de cette convention.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

DÉCISION	La convention pour l'utilisation de la piscine est adoptée
-----------------	---

Il présente ensuite la convention avec le lycée Atlantique établissement qui a reçu du rectorat la charge de gérer le service d'assistance informatique pour le domaine administratif.

Monsieur DEBONNAIRE sollicite des membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

DÉCISION	La convention avec le lycée Atlantique est adoptée
-----------------	---

Est ensuite abordé l'avenant au contrat proposé par la société HOBART. En effet, celle-ci a proposé d'intégrer au contrat actuel la maintenance du convoyeur qui est utilisé avec le lave-batterie en restauration.

Monsieur DEBONNAIRE questionne le Conseil d'Administration sur la signature ou non de cet avenant.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1

DÉCISION	L'avenant au contrat de maintenance (Hobart) est accepté
-----------------	---

Pour finir, Monsieur DEBONNAIRE évoque la convention liée à l'utilisation des équipements sportifs. Convention qui est signée entre le Conseil Régional, l'établissement et la Mairie de Saumur. Celle-ci définit l'utilisation des équipements sportifs en détaillant les horaires d'utilisation pour chaque équipement.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0
DÉCISION	La convention concernant l'occupation des équipements sportifs est adoptée		

C-Fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'établissement

1. Installation des commissions

Il décrit ensuite de façon concise les différentes commissions, la Commission d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, un lieu de réflexion, qui définit des plans d'actions sur cette thématique au sein de l'établissement. Sont aussi rapidement évoqués la Commission Hygiène et Sécurité et le Conseil de Discipline. Et enfin, le Conseil de Vie Lycéenne qui est prévu avant chaque Conseil d'Administration. Monsieur DEBONNAIRE demande aux représentants des parents d'élèves et aux représentants de l'équipe pédagogique s'ils souhaitent intégrer différentes commissions qui ne sont pas encore complètes.

Ensuite, la question de l'installation d'une commission permanente est discutée. Dans un premier temps, Monsieur DEBONNAIRE évoque le nouveau statut de celle-ci. Le décret du 20 décembre 2020 modifie le statut de cette commission. En effet, celle-ci n'a plus de caractère obligatoire en matière de Dotation Globale Horaire et de règlement intérieur. Aujourd'hui, celle-ci n'a plus de thématique fixée par le code de l'éducation. Ainsi, tout sujet qui est attribué à la commission permanente ne peut plus être saisi par le Conseil d'Administration. Monsieur VAYSSIERE insiste sur l'utilité de l'instauration de cette commission permanente aujourd'hui pour la rendre pérenne à long terme. Même si celle-ci doit être réinstaurée chaque année.

En réponse à une question de Monsieur LACOMBE, Monsieur DEBONNAIRE précise que la commission permanente peut être sollicitée à sa demande ou à celle de la majorité des membres du Conseil d'Administration pour émettre un avis sur une question portée à l'ordre du jour d'un conseil d'administration (répartition de la DGH par exemple).

Monsieur DEBONNAIRE demande l'avis du Conseil d'Administration sur l'instauration de la commission permanente.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	15	0	6
DÉCISION	L'installation de la commission permanente est acceptée		

Monsieur DEBONNAIRE propose de donner comme objet à la commission permanente le point 10 de l'article R.421-20.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1
DÉCISION	Le point 10 de l'article R421-20 du code de l'éducation est délégué à la commission permanente		

2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur DEBONNAIRE reprecise différents points du règlement intérieur, en particulier l'horaire de 18 h 15 pour le début de séance sauf exception, la rédaction du procès-verbal sous 3 jours à la suite du Conseil d'Administration, les modifications d'ordre du jour, les questions sur les projets et questions diverses sont à déposer 48 h avant la séance du Conseil d'Administration.

Monsieur DEBONNAIRE demande l'approbation du Conseil d'Administration sur le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

DÉCISION	Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté
-----------------	--

3. Point sur les travaux

Monsieur DEBONNAIRE fait un point d'informations sur les travaux réalisés au sein du lycée. Sont évoqués les travaux réalisés lors des vacances scolaires de la Toussaint. Dans un premier temps, les travaux de réfection des sols au sein de la maison des lycéens et les travaux de pompage dans l'ascenseur du bâtiment C. Cette panne pose problème quand à l'accès des élèves en situation de handicap et occasionne la surcharge de travail pour les agents du laboratoire de sciences comme pour les agents d'entretien.

D-Questions diverses

Madame ORIOL évoque les besoins des étudiants en BTS Tourisme par le biais de trois axes qui sont les horaires, le matériel informatique et les salles.

En effet, le BTS est composé de deux classes de 24 élèves maximum, soit 48 élèves. Il dispose d'une salle avec 24 postes informatiques et une qui n'en compte que 12, tous équipés du logiciel Amadeus.

Cependant, les différentes réformes du BTS ainsi que du Baccalauréat amènent aujourd'hui à une utilisation toujours plus poussée des outils numériques.

Ce qui amène à une demande pour disposer donc d'une seconde salle équipée de 24 postes.

Le second point évoqué par Madame ORIOL concerne la salle A007. Elle souhaiterait étendre la salle pour créer une grande salle.

Enfin, concernant la vie étudiante, Madame ORIOL souhaiterait que soit créé un espace de convivialité pour les étudiants.

Monsieur DEBONNAIRE répond que tout ce qui concerne les travaux et aménagements des salles sera revu en détail lors de la revue générale immobilière.

Monsieur GUILLOT insiste sur la prise de place importante des outils numériques depuis la réforme et interroge la conseillère régionale Madame BEILLARD sur ce que pense mettre en œuvre le Conseil Régional sur le sujet. Elle évoque la mise à disposition d'une classe mobile de 18 unités. En effet, Monsieur VAYSSIERE ajoute que certains postes ne sont pas bien situés et sont sous-utilisés contrairement à d'autres. Monsieur BERTRAND fait remarquer que de nombreuses prises prêtes à recevoir des postes ne sont pas utilisées.

Monsieur VAYSSIERE ajoute que la réforme a aussi généré des classes plus chargées et que les élèves se retrouvent souvent au moins deux élèves par un poste informatique, notamment dans les classes proches des 35 élèves.

Questions diverses des parents PEEP

1. En octobre 2021, des élèves de première et la PEEP vous ont alerté sur le fait que pour leur service, le dernier, il n'y avait plus tout ce qui était annoncé au menu, aussi bien en plats chauds, entrées que desserts...

Aujourd'hui, suite à cette remontée, où en sommes-nous pour la restauration de ce dernier service ?

Les élèves des trois services ont-ils bien les mêmes choix ?

Réponse : les élèves des trois services n'ont effectivement pas tout à fait le même choix, les derniers étant tributaires des choix des premiers...

M. DEBONNAIRE entrevoit deux solutions : ne plus donner de choix ou, préférablement, demander qu'une répartition des quantités de chaque plat proposé soit effectuée au prorata du nombre d'élèves par niveau.

2. La commission restauration n'a pas un caractère obligatoire. Mais l'on voit bien depuis plusieurs années déjà que la restauration est un sujet récurrent. Si vous ne comptez pas réinstaurer une commission restauration à proprement parler, dans quel cadre ce sujet pourrait-il être abordé ? Celui de la CESC ?

Réponse : M. DEBONNAIRE propose que le sujet soit abordé dans le cadre du CESC et/ou du CVL.

3. La région a consacré un budget significatif (24 millions d'euros) pour fournir des ordinateurs aux élèves de secondes pour la rentrée 2021-2022. Nous saluons évidemment cette initiative qui favorise une équité d'accès au numérique. Mais même si cette opération est dotée d'un budget spécifique supplémentaire qui ne devrait logiquement pas se traduire par une réduction quelconque des moyens alloués par ailleurs (en fonctionnement comme en investissement) par la région aux lycées, avez-vous aujourd'hui l'assurance de disposer de la part de la région Pays de la Loire de l'aide dont vous avez besoin pour l'année à venir ?

Réponse : sur l'aspect fonctionnement, M. DEBONNAIRE répond affirmativement. Il précise que la dotation de la Région est en augmentation de 17 000 € par rapport à 2021 et qu'elle verse toujours une "rallonge" pour combler le déficit annuel généré notamment par les coûts énergétiques.

4. Il était question de remettre en route le partenariat avec un lycée en Caroline du Nord pour des échanges.

Une élève avait demandé de bénéficier de cet échange durant son année de première. M. DEBONNAIRE l'avait d'ailleurs reçue à ce sujet. Les États-Unis ont rouvert leurs frontières aux personnes vaccinées. Où en est la procédure avec le lycée Américain ? D'autres élèves seraient sûrement intéressés par cette opportunité.

Réponse : Le programme "Passe-partout" dont il est question s'arrêtait en 2020. Il y aura toutefois du nouveau prochainement suite à la visite au lycée la semaine prochaine du responsable de la DAREIC (Délégation Aux Relations Européennes et Internationales de l'Académie).

5. Il semble qu'il y ait toujours un problème récurrent sur la température de l'eau des douches. De mémoire l'an dernier c'était dû à un problème sur la chaudière. Mais l'eau est toujours froide ou "fraîche". Quels sont les solutions proposées pour que tous les sanitaires aient de l'eau chaude ? La solution d'aller prendre sa douche dans un autre bloc ou dans un autre étage ne peut être que très temporaire.

Réponse : Pour M. DEBONNAIRE, il y a surtout un problème de communication car les élèves ne signalent pas les problèmes en temps réel. M. CHALLET confirme qu'il n'a eu aucune remontée des élèves sur ce sujet cette année. Et qu'en la matière, l'équipe de la vie scolaire sait se montrer réactive.

6. La journée du vendredi 12 novembre a été banalisée et mise à profit par la "communauté éducative" du lycée pour travailler sur différents points pédagogiques (notamment le contrôle continu pour les niveaux premières et terminales). Pouvez-vous d'ores et déjà nous faire part des grandes lignes de ce qu'il ressort de cette journée ?

Réponse : la synthèse des travaux de cette journée consacrée aux modalités de mise en œuvre du contrôle continu n'est pas encore effectuée ; elle sera d'abord partagée au sein de l'équipe enseignante avant d'être communiquée aux parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

Pascal DEBONNAIRE
Le Proviseur


Le secrétaire de séance,


Anthony BELLANGER

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.